

et économique. À peu d'exceptions près, les pays de la zone 2 respectent davantage les droits politiques et les libertés civiles. Par ailleurs, ils appliquent des politiques fiscales et monétaires plus judicieuses, comptent de plus en plus sur le commerce international et ont une influence grandissante sur les échanges commerciaux mondiaux et régionaux. En outre, nombreux sont ceux qui acquièrent de plus en plus la capacité d'obtenir des fonds sur les marchés internationaux des capitaux et d'attirer les investissements. De plus, nombre de ces économies peuvent contribuer à façonner la politique environnementale régionale et exercent souvent une influence énorme sur leurs régions respectives. Les pays de la zone 2 sont souvent des acteurs qui « comptent » sur la scène internationale et qui, dans certains domaines, peuvent aider le Canada à atteindre ses objectifs à l'étranger.

Le Canada dispose d'un large éventail de réponses stratégiques possibles pour bien relever les défis assez différents que présente la coopération avec les économies des zones 1 et 2. Ces réponses prennent la forme, entre autres, d'une assistance aux ONG canadiennes pour leurs activités, d'opérations de secours d'urgence, d'aide d'État à État couvrant les besoins humains de base, de partenariats institutionnels avec dominante en coopération technique de haut niveau, de programmes inter-gouvernements axés vers le partenariat environnemental et une assistance technique plus pointue, la coopération internationale entre secteurs privés, l'investissement bilatéral et les accords sur la fiscalité.

Dans la détermination, d'une part, des moyens de tirer le meilleur parti des ressources et, d'autre part, des secteurs qui en profiteront davantage, il faudra se rappeler que les besoins excèdent largement nos ressources. Des choix difficiles s'imposeront inévitablement. Nous devons nous tourner vers les pays et les programmes où notre intervention peut être d'une véritable utilité et où les partenariats économiques contribueront le plus efficacement à la réalisation des objectifs de la politique étrangère canadienne. Les auteurs du présent document défendent la thèse selon laquelle, en raison de leur diversité, nos objectifs concernant chaque zone nous incitent à rajuster nos instruments et à adopter une approche plus stratégique et plus cohérente de nos relations avec l'étranger.

À la lumière des considérations précédentes, les auteurs proposent de débloquer des fonds pour le cofinancement des activités d'ONG dans les pays des deux zones; de formuler de nouveau le mandat de l'ACDI pour l'articuler davantage sur l'aide humanitaire d'urgence et l'aide inter-gouvernements canalisée vers la satisfaction des besoins humains fondamentaux; l'amélioration des actions civiles et politiques concernant les populations des pays de la zone 1 et enfin un nouveau mécanisme de coopération économique et environnementale, qui accorderait une large place aux partenariats de plus haut niveau technique et avec les secteurs privés de pays de la zone 2. Des fonds de plusieurs sources pourraient être réorientés vers le financement